Vous êtes actif dans une fabrique ou un commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement ? Vous avez droit à une prime syndicale!

CP 120.03 – Paiement de la prime syndicale!

Période de référence :

01/10/2016 - 30/09/2017

Montant:

Le montant auquel vous avez droit est mentionné sur la carte :

→ € 135,00 + 225,00 après 5 jours de chômage temporaire

Attestations:

Votre employeur vous fournira une attestation que vous devez remettre dûment complétée à l'un des secrétariats de la CGSLB.

Que doit figurer sur l'attestation?

Votre numéro d'affiliation CGSLB;

Votre numéro de compte;

Paiement

Le paiement sera effectué à partir du 01/12/2017

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer

